



Compte Rendu du Comité Social d'Administration du 19/03/2026

Secrétaire adjoint : CFDT/CFTC

Organisations syndicales présentes : CGT FP76, FO, CFDT/CFTC.

Propos liminaires des organisations syndicales pour rappeler les circonstances dans lesquelles la direction a communiqué sur le sujet et pour souligner leur opposition à cette fermeture de service.

La CGT estime que, une fois de plus, le dialogue social est bafoué.

Denis GIROUDET, pour sa part, estime qu'il a respecté le timing.

POINT POUR AVIS (= soumis au vote) :

NÉANT (ce CSA n'était convoqué que pour présentation aux organisations syndicales d'un point POUR INFORMATION)

POINTS POUR INFORMATION (= non soumis au vote) :

*** Avenir de la relation conventionnelle avec la Caisse des Dépôts et Consignations :**

Selon l'administration, il s'agit d'une réflexion en cours depuis quelque temps, l'expiration de la convention (au 31/12/2027) se prêtant à une réflexion sur l'évolution du positionnement de la DGFIP, la réglementation bancaire exigeant des contrôles exhaustifs que la DGFIP n'est plus en mesure de mettre en œuvre, se contentant de contrôles axés sur les risques et les enjeux, à l'image du contrôle hiérarchisé de la dépense (qui ne contrôle désormais que les opérations à enjeu financier significatif). Cette méthode de contrôle est considérée par la DGFIP comme « intelligente », on peut en déduire que toute organisation ne l'appliquant pas le serait moins...

Le CSBO de Rouen, qui exerce depuis 2014 des missions de tenue des comptes des notaires et des professionnels de la justice, est directement concerné par cette évolution.

A aucun moment, dans les documents de travail qui nous sont présentés, on ne parle de « fermeture de service » alors que c'en est bien une !...

Et la DGFIP ne maîtrise même pas le calendrier puisque c'est la CDC qui est désormais décisionnaire. C'est un manque de considération pour les agents.

Pourtant, au 31/12/2025, l'effectif total de ce CSBO se compose bien de 30 agents titulaires et 12 contractuels.

Denis GIROUDET espère encore que la CDC gardera une activité à ROUEN... Même si on sait déjà que les jeux sont déjà faits car la CDC souhaiterait *a priori* recentrer son activité sur 3 sites principaux (Paris 13è, Angers, Bordeaux).

Les conséquences RH ne sont pas neutres pour les collègues concernés, et la DGFIP les a négligées :

- * Les agents titulaires qui souhaiteront poursuivre l'exercice de leurs missions au sein de la CDC pourront être placés en position de détachement.

- * Les agents ne souhaitant pas poursuivre leur mission auprès de la CDC bénéficieront d'une priorité « restructuration » dans le cadre d'une mutation au mouvement local (et même pas au niveau national). Mais rien ne nous garantit qu'ils pourront tous obtenir l'affectation souhaitée !

- * La CGT FP76 veillera aussi au sort réservé aux contractuels puisque c'est bien la direction locale qui est responsable du recrutement... et donc du devenir des non-titulaires !

Denis GIROUDET s'engage à ne pas bloquer les mutations des agents qui souhaiteraient anticiper la disparition de leur service (« sauf s'il y a 15 demandes en même temps »). Mais il réaffirme que sa priorité reste que le CSBO continue de fonctionner à 100 % jusqu'à la fin ; donc, s'il le faut, des agents seront affectés pour compenser les départs.

De même, les OS s'inquiètent de l'effet d'aubaine pour les renouvellements de contrat des non-titulaires... Mais les directeurs se veulent rassurants sur ce point.

Les contractuels ne pouvant pas bénéficier d'un détachement, si de nouveaux recrutements se font ils auront comme date de fin le 31/12/2027 maximum.

Denis GIROUDET nous « garantit » qu'il y aura, pour les agents concernés, un « accompagnement personnalisé » et notamment dans leur affectation (quitte à créer un surnombre dans certains services).

Mais la CGT rappelle que son départ à lui est prévu avant la fin officielle de la mission du CSBO : comment peut-il alors engager l'administration sur des adaptations aux règles RH (décisions qu'un autre directeur pourra remettre en cause) ?

La CGT Finances Publiques réaffirme que cet abandon de mission est inadmissible et que la DGFIP, à l'initiative de la rupture, ne peut que faire constater son impréparation totale quant aux conséquences sur les agents !

QUESTIONS DIVERSES :

*_Retour sur les travaux sur les **ascenseurs de la Cité administrative** rouennaise :

le planning des travaux sera fourni au prochain CSA-FS. Le début des travaux n'est pas prévu avant fin 2026 (le prestataire de travaux n'est même pas encore déterminé...)

Inadmissible !

On ne peut que regretter que les ascenseurs, comme le parking souterrain, n'aient pas été intégrés dans les travaux effectués sur la Cité administrative (qui ont coûté 120 millions d'euros).

Prochain CSA : 27/04/2026.

Prochain CSA-FS : 31/03/2026.